



TRIBUNAL DE PRIMERA INSTANCIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS
SUD PRVNÍHO STUPNĚ EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ
DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS RET I FØRSTE INSTANS
GERICHT ERSTER INSTANZ DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN
EUROOPA ÜHENDUSTE ESIMESE ASTME KOHUS
ΠΡΩΤΟΔΙΚΕΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ
COURT OF FIRST INSTANCE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CÚIRT CHÉADCHÉIME NA GCOMHPHOBAL EORPACH
TRIBUNALE DI PRIMO GRADO DELLE COMUNITÀ EUROPEE
EIROPAS KOPIENU PIRMAS INSTANCES TIESA

EUROPOS BENDRIJŲ PIRMOSIOS INSTANCIJOS TEISMAS
EURÓPAI KÖZÖSSÉGEK ELSŐFOKÚ BÍRÓSÁGA
IL-QORT TAL-PRIMIĠSTANZA TAL-KOMUNITAJIET EWROPEJ
GERECHT VAN EERSTE AANLEG VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN
SĄD PIERWSZEJ INSTANCIJ WSPÓLNOT EUROPEJSKICH
TRIBUNAL DE PRIMEIRA INSTÂNCIA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS
SÚD PRVÉHO STUPŇA EURÓPSKYCH SPOLOČENSTEV
SODIŠČE PRVE STOPNJE EVROPSKIH SKUPNOSTI
EUROOPAN YHTEISÖJEN ENSIMMÄISEN OIKEUSASTEEN TUOMIOISTUIN
EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS FÖRSTAINSTANSRÄTT

Presse et Information

INFORMATION POUR LA PRESSE n° 26/06

17 mars 2006

AUDIENCE DU 24 AU 28 AVRIL DANS L'AFFAIRE T-201/04

Microsoft Corporation / Commission des Communautés européennes

Dans une décision de 24 mars 2004, la Commission a conclu que Microsoft Corporation avait enfreint les règles communautaires en matière de concurrence, en abusant de son quasi-monopole sur le marché des systèmes d'exploitation pour PC. La Commission a conclu que cet abus aurait pour conséquence de restreindre la concurrence sur les marchés des systèmes d'exploitation pour serveurs de groupe de travail et des lecteurs multimédias et a imposé à Microsoft de prendre des mesures correctives ainsi qu'une amende de 497 millions d'euros.

Le 7 juin 2004, Microsoft a introduit devant le Tribunal de première instance un recours visant l'annulation de cette décision ou la réduction substantielle de l'amende qui lui a été infligée.

L'audience dans l'affaire décrite se tiendra du 24 avril au 28 avril à 10h00, dans la Grande Salle de la Cour de justice.

Les accréditations peuvent être obtenues auprès du Service Presse et Information de la Cour de justice, en retournant le formulaire ci-joint au plus tard le 31 mars 2006 à 12h00 CET.

Seuls les journalistes accrédités seront admis à la Cour pour suivre l'affaire.

Langues disponibles : EN, FR

La présente information pour la presse est également disponible sur le site Internet de la Cour

<http://curia.eu.int/fr/actu/communiqués/index.htm>

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter Madame Laetitia Chrétien
Tél.: (00352) 4303 3205 Fax: (00352) 4303 3034*

Des images du début de l'audience seront disponibles sur EbS "Europe by Satellite", service rendu par la Commission européenne, Direction générale Presse et Communication, L-2920 Luxembourg, Tél.: (00352) 4301 35177 Fax: (00352) 4301 35249 ou B-1049 Bruxelles, Tél.: (0032) 2 2964106 Fax: (0032) 2 2965956

INFORMATIONS PRATIQUES

Une salle de presse dotée d'équipements de bureau (téléphones, lignes analogiques, lignes ISDN et WiFi) sera à votre disposition.

Veillez noter:

- **qu'il est demandé à la presse d'utiliser l'entrée du bâtiment Thomas More, Boulevard Konrad Adenauer;**
- **qu'il est demandé au public de demeurer silencieux et assis jusqu'à la fin de l'audience;**
- **que l'utilisation de téléphones portables ou d'autres appareils électroniques sonores est interdite pendant toute l'audience;**
- **que les prises de vue et films ne sont autorisés qu'en tout début d'audience (installation du Président, des Membres et des parties);**
- **que l'utilisation de flashes ou d'autres systèmes d'éclairage supplémentaire n'est pas autorisée;**
- **qu'il n'est pas permis aux photographes et caméramen de se déplacer dans la salle d'audience pour prendre des photos;**
- **que, si de très nombreux journalistes manifestent leur intérêt, un "pool" peut être constitué par le Service Presse et Information.**

ACCREDITATION

*Accréditation à envoyer par télécopie avant le 31 mars 2006, à 12h00 CET
au numéro: (00352) 4303 2500*

Concerne: T- 201/04 Microsoft Corporation / Commission des Communautés européennes

*Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat du Service Presse et Information
Tél: (00352) 4303 2035*

Nom:
Organisation:
Type de média :
Nombre de personnes :
Numéros où vous pouvez être contacté: Tél : GSM : Fax : Courriel :
Demande l'autorisation de photographe / filmer (biffer la mention qui ne convient pas): OUI / NON

Votre demande est acceptée, sauf avis contraire de la Cour communiqué deux jours avant l'audience.